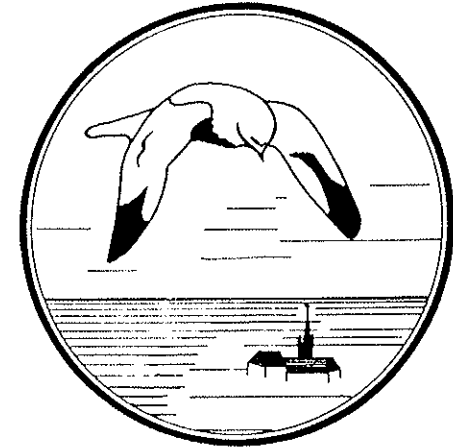


Compte Rendu de la Campagne

Surveillance Busards

- Baie de Bourneuf -

Juillet 1989



A. DARONDEAU

R. MUSSEAU

ORGANISATION : Fond d'Intervention pour les Rapaces (F.I.R.)

COORDINATION: Yves BERTAULT 58 rue Laugier 75 017 PARIS

TRAVAIL EFFECTUE PAR :

BERTAULT Yves

FREMONT Jean-Yves

BERTHEMY Bruno

GOBAILLE Françoise

BESSON Ludovic

GRANDJEAN Nicolas

BRETAGNE Gilles

GUERIN Olivier

BUTON Karyl

LEBASCLE Bruno

DARONDEAU Arnaud

MUSSEAU Raphaël

DELMOTTE Dominique

Nous tenons à remercier pour leur aimable collaboration:

Monsieur GAUTIER Joseph

Monsieur IBANEZ Franck

Monsieur PACTEAU Christian

INTRODUCTION:

Si les busards étaient très répandus durant tout le siècle dernier, avec parfois d'importantes densités, leurs populations ont considérablement diminuées, de part une chasse intensive, et une considérable évolution de l'agriculture conduisant à la régression inéluctable de leur biotope.

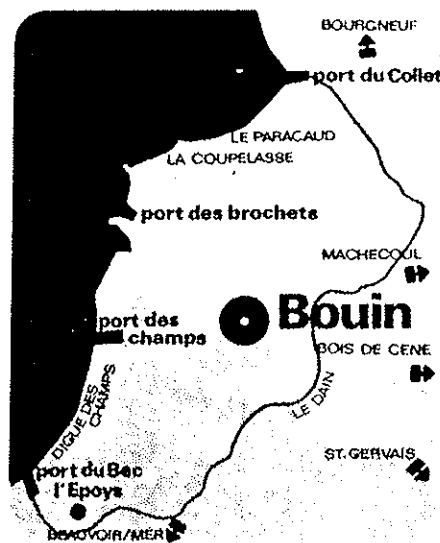
Si de nos jours, le problème de la chasse ne se pose plus en dehors de quelques braconnages isolés, il en est tout autrement quant à celui de l'agriculture.

Ainsi, la disparition des friches et des landes, amène de plus en plus ces oiseaux à nicher dans nos agro-systèmes, établissant leurs aires à même le sol. L'objet de notre travail, réalisé dans le cadre du programme de surveillance des rapaces menacés, a donc été de prévenir les destructions de nichées par les machines agricoles lors de la moisson.

SITE D'ETUDE ET METHODE:

Nos investigations ont porté sur un territoire dont les deux extrémités s'étendent sur une vaste zone d'agriculture et d'oestriculture de plus de 2 500 ha, représentant la quasi-totalité des polders de la baie de BOURGNEUF, importante zone de reproduction de deux espèces de busards:

- le busard cendré (*circus pygargus*)
- le busard des roseaux (*circus aërogénisus*)



Cette année, la précocité des moissons (orge battue dès le 20 juin), a imposé un recours à d'autres techniques de protection des nichées que celles classiquement utilisées.

En conséquence, nous n'avons pu intervenir que peu de temps quant au repérage des couples nicheurs, en dehors du week-end des 17 et 18 juin.

Ainsi, face à l'urgence de la situation, les 13 personnes qui ont opérées sur les polders, se sont livrées à une véritable course contre les moissonneuses-batteuses. La solution adoptée était de repérer les machines en activité sur le terrain, de contacter l'exploitant de la parcelle afin de suivre la moisson depuis la bande moissonnée, en surveillant le tour suivant.

Au total, quelques 240 journées-hommes ont été ainsi assurées.

PROBLEMES RENCONTRES:

C'est fin juin que la colère commence à monter dans le milieu protecteur, avec la découverte par Bruno BERTHEMY d'une femelle de busard cendré, plombée sur le polder de St CERAN.

Quelques jours plus tard, sur le même site, un exploitant nous refuse l'accès sur ses parcelles, entraînant la destruction d'une nichée de busard des roseaux.

Finalement, une plainte est déposée.

Suite à ce recours à la justice, une réunion a eu lieu avec les agriculteurs locaux, afin de débattre des problèmes.

Ainsi, face à 13 agriculteurs, se sont présentés trois surveillants, se faisant porte-parole de l'action de protection des busards. Parmi les différents partenaires de la protection agricole étaient présents:

- Monsieur GAUTIER Joseph, Président du S.E.A. de BOUIN, et Conseiller Municipal
- Monsieur GAGNEUX Jean, Conseiller Municipal
- Monsieur ROBERT Robert, Président de la Société de Chasse
- Monsieur CROCHET, Responsable de la protection des cultures
- Messieurs LAMBERT Gilles et Philippe, Entrepreneur et salarié agricole.

Après une très brève présentation globale des projets et de la campagne de protection, le ton est monté sans que nous puissions toujours faire face aux offensives lancées.

Finalement, sous la menace d'être expulsés de la commune, et de voir notre action suspendue, nous avons signé une convention nous engageant d'une part à retirer la plainte et d'autre part à demander l'avis des exploitants de parcelles avant toute intervention sur celles-ci.

Face à l'échec de cette réunion, nous craignons de voir la campagne avorter. Finalement, nous avons pu nous apercevoir qu'il y eût une certaine prise de conscience dans le milieu agricole, à quelques exceptions près.

Notons cependant qu'un bon nombre d'agriculteurs ont été très coopérants et nous sont fort sympathiques. Toutefois, cette rencontre nous a permis de renforcer nos convictions, à savoir que se dissimule derrière cette situation conflictuelle, un problème de chasse, et un manque d'information sur les busards qui nous est reprochable.

Pour tenter de remédier à ces différents problèmes, a été créée cette année une Association de Défense des Busards (A.D.B.) se fixant notamment comme objectifs:

- Création d'une coordination nationale entre les protecteurs de busards.
- Officialisation du mouvement par diverses démarches administratives auprès des préfetures et mairies
- Création d'une commission d'information pour le public et les agriculteurs.
- Fixation de règles déontologiques au sein du milieu protecteur, garantissant aux agriculteurs le caractère sérieux de notre action, et aboutissant à une infrastructure solide et bien organisée.

D'hors et déjà; réunions d'informations et expositions dans la commune de BOUIN sont en projet.

N'oublions pas qu'une protection efficace de l'environnement doit passer par une bonne entente avec ceux qui possèdent et gèrent le milieu: les agriculteurs.

Enfin, nous tenons à signaler que nous considérons comme déplorable de comportement de certains "naturalistes" peu scrupuleux se permettant de pénétrer dans les parcelles de céréales, mettant ainsi chaque fois notre parole en doute auprès des agriculteurs, rendant le dialogue plus difficile.

RESULTATS:

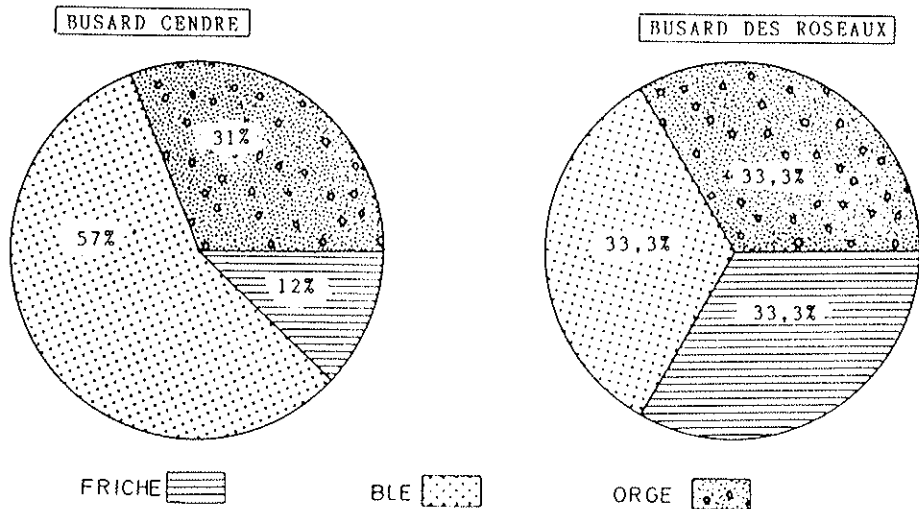
En fin de campagne, 53 couples de busards nicheurs étaient repérés, soit:

- 47 couples de busards cendré
- 7 couples de busards des roseaux

Tableau récapitulatif des données recueillies sur les trois polders:

Lieux:		Polder St	Polder des	Polder du	Total
		Ceran	Champs	Dain	
CENDRE	Objet:				
	Nombre de couples:	11	?	36	47
	Nombre de jeunes à l'envol:	14	?	60	74
BUSARD	Nombre de poussins morts:	≥ 8	?	≥ 14	≥ 22
	dont "moissonnés"	≥ 6	?	≥ 12	≥ 18
BUSARD DES ROSEAUX	Nombre de couples	2	1	4	7
	Nombre de jeunes à l'envol	5	≥ 1	12	≥ 16

REPARTITION DES AIRES EN FONCTION DU TYPE DE CULTURE :



Pour information:

Un extrait de la revue "Le Chasseur Vendéen" concernant le régime alimentaire du busard cendré.

CONCLUSION :

Cette année se caractérise par de très mauvais résultats, et un manque important de données, notamment sur les polders de St CERAN et des CHAMPS.

Finalement, en ce qui concerne le busard cendré, le taux de reproduction "brut" était de 2,04 jeunes par couple, mais seul 1,57 jeunes par couple ont pris leur envol.

Le busard des roseaux, lui, se porte beaucoup mieux avec une prolificité de 2,57 jeunes volants par couple.

Quant aux critères de sélection du site de nidification, ils restent encore indéterminés.

En effet, nous avons pu constater que la répartition géographique des aires n'était jamais homogène.

Les polders se présentent donc sous forme de "colonie lâche".

Nous avons uniquement pu mettre en évidence sites d'installations préférentiels, très grossièrement localisés selon la distance des territoires de chasse et la distance des aires entre elles, bien que ceci reste très variable.

Le rôle des plantes adventices semble non négligeable. Formant des tâches dans les céréales, elles constituent pour le couple des repères géographiques au même titre que fossés et talus.

Reste à mentionner pour l'anecdote:

Sur le polder du Dain, une nichée de busard de roseaux alimentée à la fois, par la mère et par une femelle busard cendré.

le chasseur vendéen

CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHÔNE ALPES FACULTE DES SCIENCES DE LYON

NOURRITURE DES RAPACES DIURNES

LEGENDE 1968-1969

N	=	NICHEUR	
S	=	SEDENTAIRE	
P	=	DE PASSAGE	
H	=	HIVERNANT	PERMANENCE RELATIVE
M	=	MIGRATEUR	

BUSARD CENDRE
Circus cyaneus

PETITS MAMMIFERES 54%
PETITS OISEAUX 20% ET REPTILES 16% MINUS 8%

1,9%
M-N
LANDES
NUMEROS